
COMMUNIQUE DE PRESSE

19 avril 2016

Partenariat entre le CCCA-BTP (le réseau de l'apprentissage BTP) et l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), pour renforcer les compétences de base des apprentis en formation dans les 118 CFA du BTP du réseau - Signature de la convention le 19 avril 2016

Armand SUARDI, président du CCCA-BTP (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics) et Marie-Thérèse Geffroy, présidente de l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme), ont signé le 19 avril 2016 au siège du CCCA-BTP à Paris, une convention de partenariat, pour une durée de trois ans, dans l'objectif de renforcer les compétences de base des apprentis en formation dans les 118 Centres de formation d'apprentis (CFA) du BTP du réseau.

Maîtriser les compétences de base : un impératif pour assurer sécurité et qualité dans le BTP

Dans le bâtiment et les travaux publics, les évolutions du marché, des techniques et de la réglementation, notamment en matière de développement durable et d'éco-construction, ont un impact considérable sur les compétences de base des professionnels du secteur. Leur acquisition représente **un enjeu essentiel pour les apprentis en termes d'insertion socioprofessionnelle, car il est nécessaire d'appréhender globalement l'acte de construire avec une maîtrise correcte des compétences linguistiques, mathématiques et cognitives.** Pour assurer la sécurité et la qualité du travail en entreprise et sur les chantiers, il est indispensable de savoir lire et pouvoir comprendre les consignes de sécurité, les plans, les modes opératoires ou les manuels d'utilisation des machines.

Une prise en charge globale des apprentis en difficulté, en formation dans les CFA du BTP

Forts du bilan très satisfaisant du premier partenariat signé en 2012, le CCCA-BTP et l'ANLCI ont décidé de poursuivre et d'intensifier leur engagement mutuel, en inscrivant leur nouveau partenariat dans une démarche globale et nationale de prise en charge des apprentis en formation rencontrant des difficultés. Ce nouvel accord permettra ainsi de conforter et consolider les actions développées lors du premier accord et **de déployer de manière structurée et homogène sur l'ensemble du réseau national de l'apprentissage BTP de nouvelles démarches de sensibilisation et de formation pour la maîtrise des compétences de base (lire, écrire, compter) de jeunes en difficulté, en formation dans les CFA du BTP.**

De nouvelles démarches de sensibilisation et de formation pour lutter contre l'illettrisme

- **Mieux appréhender les difficultés des jeunes en formation**
Mieux connaître les personnes confrontées à des situations d'illettrisme et mieux appréhender leurs difficultés est fondamental. C'est pourquoi l'ANLCI s'engage à mettre à disposition du CCCA-BTP l'ensemble de ses ressources documentaires et de ses connaissances sur la mesure de l'illettrisme et d'apporter son expertise sur les outils de repérage et de positionnement qui seront proposés aux CFA du réseau de l'apprentissage BTP.

- **Organiser des opérations événementielles et favoriser les échanges en région**

Le CCCA-BTP et l'ANLCI s'engagent à collaborer pour organiser et participer à des opérations événementielles (séminaires, colloques, journées d'échanges...) et des rencontres régulières entre les référents régionaux des deux partenaires, pour favoriser la sensibilisation dans tous les CFA du réseau de l'apprentissage BTP, en mettant à la disposition des équipes pédagogiques des ressources en termes d'expertise et de productions.

- **Poursuivre les démarches collectives et les formations des acteurs de terrain**

Des modules de formation des équipes des CFA du BTP et des travaux collectifs continueront à être organisés afin que tous les CFA du réseau de l'apprentissage BTP puissent mettre en œuvre efficacement la démarche de lutte contre l'illettrisme. Le CCCA-BTP et l'ANLCI collaboreront pour mesurer l'impact et la pertinence de toutes ces actions.

- **Utiliser le numérique pour améliorer les savoirs de base des apprentis**

Les deux partenaires renforceront leur collaboration sur le thème du numérique, notamment en échangeant autour des outils existants, telle que la plateforme d'évaluation EVADO, mais aussi en s'associant sur tous les projets numériques qui peuvent être utiles aux apprentis, pour améliorer leurs savoirs de base.

L'Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme (ANLCI) a été créée en 2000, sous la forme d'un groupement d'intérêt public, dans le but de fédérer et d'optimiser les moyens de l'État, des collectivités territoriales, des entreprises et de la société civile en matière de lutte contre l'illettrisme. Dans ce cadre, l'ANLCI mobilise et travaille avec et pour ceux qui agissent au niveau institutionnel et sur le terrain pour prévenir et lutter contre l'illettrisme. Son rôle est de définir des priorités d'action et d'accélérer leur mise en œuvre : mesure de l'illettrisme, élaboration et diffusion d'un cadre commun de référence, impulsion et coordination de projets. Cet effort de clarification et d'organisation s'accompagne d'un effort de valorisation et de diffusion des bonnes pratiques, afin d'accélérer les transferts d'expérience et de faciliter la montée en compétences des acteurs. L'ANLCI s'appuie sur la mise en place de plans régionaux pour rendre plus lisibles les partenariats entre l'État, les collectivités territoriales, la société civile et les entreprises qui contribuent à prévenir et résorber l'illettrisme. Afin de promouvoir son action au niveau local, l'ANLCI s'appuie sur des chargés de mission régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme nommés par les préfets de région.

→ www.anlci.gouv.fr

Le CCCA-BTP, Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics, est une association nationale, professionnelle et paritaire. Il met en œuvre la politique de formation professionnelle initiale aux métiers de la construction par l'apprentissage définie par les partenaires sociaux de la branche. Le CCCA-BTP anime, coordonne et contribue au financement du réseau de l'apprentissage BTP, avec 118 centres de formation d'apprentis (CFA) du BTP. Numéro un de l'apprentissage en France, le réseau des CFA du BTP présente une offre de formation dans 27 métiers du BTP, du CAP au diplôme d'ingénieur. Il affiche 80 % de réussite aux examens.

→ www.ccca-btp.fr / www.apprentissage-btp.com

Service de presse du CCCA-BTP : Patricia Desmerger / Campagne

Tél. : 01 42 02 45 44 - 06 07 47 34 77 - E-mail : patricia.desmerger@orange.fr
@patdesmerger - f : [campagne-presse](https://www.facebook.com/campagne-presse) - in : fr.linkedin.com/in/patdesmerger

Suivi du dossier : Ludovic Benas, chargé de mission national ANLCI,

Communication ANLCI : Virginie Lamontagne

Tél. : 04 37 37 18 61 – 06 07 77 65 48 – E-mail : virginie.lamontagne@anlci.fr